

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTAGNY**

Nombre de Conseillers :
en exercice : **15**
présents : **13**
votants : **13**

L'an deux mil vingt-six, le seize avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MONTAGNY (Loire), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, sous la présidence de monsieur Edgar VERNAY, Maire.

OBJET : Désignation des membres
Au sein du Syndicat intercommunal
d'Energies de la Loire

Date de convocation du Conseil Municipal :

Le 9 avril 2026

Présents : VERNAY Edgar – BERZAIM Nathalie – BONIFACE José – MARTINS Séverine – SALEIX Frédéric (*arrivé à 18h42*) - DUCHER Michel – ANTOINE Séverine - GIRAUD Valérie – CORGIER Vanessa GAMIZ Jimmy – GOUBY Julien - BERUJAT Amandine - DEGUEURCE Clément.

Délibération n° 2026 / 0027

Absents excusés : GUADAGNA Anaïs – CHAIZE Simon.

Secrétaire de séance : Madame Nathalie BERZAIM.

Conformément à l'article 36 de la loi N° 99-586 du 12 Juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ; aux articles L 5211-6 et L 5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales ; à l'article 3-1 des statuts du Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire, le Conseil Municipal est appelé à procéder à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant chargés de représenter la Commune de MONTAGNY au sein du Comité Syndical.

Ces délégués sont élus par les conseils municipaux des communes intéressées, parmi leurs membres, au scrutin secret à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour à la majorité relative.

Oui cet exposé et après avoir délibéré, le conseil municipal désigne (13 voix pour), au scrutin secret et à la majorité absolue les membres suivants :

DÉLÉGUÉ TITULAIRE :

- Frédéric SALEIX

DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT :

- Julien GOUBY

Fait et délibéré à MONTAGNY, le 16 avril 2026

Le Maire,
Edgar VERNAY



La secrétaire de séance,
Nathalie BERZAIM

